

LA VIE ECONOMIQUE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES **DU SUD-OUEST**

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018 - N° 2326 - 1,30 €

MAÏSADOUR RENFORCE SES POSITIONS



**JOURNAL HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES SUR
LES DÉPARTEMENTS DE GIRONDE, LOT-ET-GARONNE, LANDES ET DORDOGNE.**

108 rue Fondaudège - CS 71900 - 33081 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 81 17 32 - Fax 05 56 52 05 49 - annonces-legales@vie-economique.com
Rédaction : contact@vie-economique.com



ISSN 1157 - 5387

CARTES SIM

SERVICES PAYANTS PRÉACTIVÉS

Commercialiser des cartes SIM sur lesquelles sont installés des services payants sans en informer le consommateur, constitue une pratique commerciale interdite.



Nombre de consommateurs ont déjà eu la mauvaise surprise de découvrir que leur facture de téléphonie mobile comprenait des services auxquels ils n'ont pas eu conscience de s'abonner. Saisie par un tribunal italien, la Cour de Justice de l'Union européenne vient de juger que la commercialisation de cartes SIM pour téléphones portables, sans informer le

consommateur que des services payants préactivés y sont installés, constitue une pratique commerciale agressive prohibée dans l'Union européenne.

Dans cette affaire, l'opérateur de téléphonie mobile Wind Tre commercialisait des cartes SIM sur lesquelles étaient préinstallés des services de messagerie vocale et de navigation sur internet. Ces services payants étaient activés sans que l'utilisateur ait été informé de leur installation et du coût de leur utilisation.

Peu importe, selon le juge européen, que le consommateur ait la possibilité de demander à l'opérateur de téléphonie la désacti-

vation des services, d'autant plus qu'il n'a connaissance de leur existence qu'une fois avoir été facturé.

La directive européenne 2005/29 du 11 mai 2005 prohibe les pratiques commerciales déloyales au rang desquelles elle distingue les pratiques commerciales agressives.

Est ainsi considérée comme agressive toute pratique commerciale qui « altère de manière significative la liberté de choix du consommateur » et l'amène à prendre une décision qu'il n'aurait pas prise autrement. La liberté de choix implique que le consommateur ait reçu une information « claire et adéquate » de la part du professionnel.

La directive comprend en annexe une liste des pratiques commerciales agressives dans laquelle figure celle consistant à « exiger le paiement immédiat ou différé de produits fournis par le professionnel sans que le consommateur les ait demandés ». La directive 2005/29 a été transposée en droit français (Code de la consommation articles L 121-1 et suivants). En particulier, l'article L 121-12 interdit « le fait d'exiger le paiement immédiat ou différé de biens ou de services [...] » sans que ceux-ci aient fait l'objet d'une commande préalable du consommateur ».

CGJUE 13 septembre 2018, affaires 54/17, 55/17, Wind Tre

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX			BARÈME DES FRAIS DE VOITURE 2017				INDICE DES PRIX			
	EN NIVEAU	EVOLUTION ANNUELLE EN %	VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			(Base 100 en 2015 à partir de 2016). Ce changement de base n'affecte en rien le niveau de l'indice et son évolution.			
2017 T1	109,46	+ 0,98 %	Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	de 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km	Oct. 17	Oct. 18	augmentation sur un an	
2017 T2	110	+ 1,48 %	3 CV	d x 0,41	(d x 0,245) + 824 €	d x 0,286	Indice d'ensemble	101,38	103,67	+ 2,2 %
2017 T3	110,78	+ 2,04 %	4 CV	d x 0,493	(d x 0,277) + 1 082 €	d x 0,332				
2017 T4	111,33	+ 2,22 %	5 CV	d x 0,543	(d x 0,305) + 1 188 €	d x 0,364				
2018 T1	111,87	+ 2,20 %	6 CV	d x 0,568	(d x 0,32) + 1 244 €	d x 0,382				
2018 T2	112,59	+ 2,35 %	7 CV et +	d x 0,595	(d x 0,337) + 1 288 €	d x 0,401	Indice hors tabac	101,40	103,37	+ 1,9 %
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux : - l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ; - l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.			VÉLOMOTEURS							
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL (baux d'habitation loi Mermaz)			DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL				SÉCURITÉ SOCIALE Plafond mensuel			
Trimestre de référence	IRL des loyers	Variation annuelle	Cylindrée	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 5 000 km	Au-delà de 5 000 km	2018 : 3 311 €			
1 ^{er} trimestre 2018	127,22	+ 1,05 %	Moins de 50 cm ³	d x 0,269	(d x 0,063) + 412 €	d x 0,146	Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (39 732 €).			
2 ^{ème} trimestre 2018	127,77	+ 1,25 %	MOTOS				SMIC			
3 ^{ème} trimestre 2018	128,45	+ 1,57 %	Puissance	Jusqu'à 3 000 km	de 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km	Horaire	9,88 €		
			1 ou 2 CV	d x 0,338	(d x 0,084) + 760 €	d x 0,211	Mensuel (35 h)	1 498,50 €		
			3, 4 ou 5 CV	d x 0,4	(d x 0,07) + 989 €	d x 0,235	SOMMAIRE EN PAGE 4			
			Plus de 5 CV	d x 0,518	(d x 0,067) + 1 351 €	d x 0,292				

AGROALIMENTAIRE MAÏSADOUR RENFORCE SES POSITIONS

Après 2 années de crise liées à l'influenza aviaire, le groupe agroalimentaire landais conforte son résultat net (9,3 millions d'euros, + 94 %) et se recentre sur l'agriculture, les volailles et la gastronomie pour ouvrir un nouveau chapitre de son développement.



Philippe Carré, directeur général de Maïsadour et Michel Prugue, président

« Nous tournons la page sur des temps difficiles », résumait Philippe Carré, directeur général du groupe agroalimentaire Maïsadour, basé à Haut-Mauco, à l'occasion de l'assemblée générale de la coopérative le 4 décembre dernier. Une fin de convalescence marquée par la poursuite du redressement financier avec un excédent brut d'exploitation de 52,7 millions d'euros (+ 34 %) et un résultat net en hausse de 94 %, à 9,3 millions d'euros, en dépit d'un fléchissement de 1,8 % du chiffre d'affaires (1,312 milliard

d'euros au 30 juin 2018). Un recul lié, en particulier, à la baisse de volumes en raison de la deuxième épidémie de grippe aviaire, en décembre 2017, sur le foie gras, mais aussi sur le canard et le poulet qui peinent aujourd'hui à retrouver leur place sur leur marché.

FUSION AVEC LA COOPÉRATIVE PÉRIGORD AVICULTURE

« Avant de passer à une nouvelle phase de développement, nous devons nous recentrer sur nos métiers stratégiques et éliminer nos foyers de pertes », martèle Philippe Carré. Après avoir vendu, en juin dernier, sa filiale de poissons frais Delmas à Boulogne-sur-Mer (62), le groupe s'apprête à céder 29 magasins Gamm Vert Maïsadour (50 millions d'euros de chiffre d'affaires et 200 employés), soit 80 % de son activité jardinerie et motoculture à InVivo. L'opérateur, premier groupe coopératif français dans l'agroalimentaire, nourrit, en effet, des projets ambitieux dans ce secteur après avoir racheté Jardiland. En parallèle, les adhérents ont validé à l'occasion de cette assemblée générale, la fusion avec la coopérative animale Périgord Aviculture (18,5 millions d'euros

de chiffre d'affaires, avec 107 exploitations et 120 éleveurs, 3,2 millions de volaille label). Un rapprochement qui permet au groupe de renforcer sa position de numéro deux en volailles sous le signe qualité, avec à la clé 15 millions de têtes. Pour gagner en compétitivité sur la filière, il annonce un investissement de 13,5 millions d'euros dans la modernisation de son unité d'abattage et de conditionnement de poulets standards à Condom (32).

INTENSIFICATION DU BIO ET DES CIRCUITS COURTS

C'est à l'international que Maïsadour recherche désormais ses principaux relais de croissance. Sur le pôle semences qui y a réalisé 85 % de son chiffre d'affaires, le groupe confirme son intention, déjà affichée l'an dernier, d'intensifier sa présence en Ukraine et en Russie et de créer une filiale au Burkina Faso. Côté gastronomie, il cible également le marché allemand sur le poulet et le jambon, le Japon et l'Espagne sur le foie gras. En bonne place encore sur sa feuille de route stratégique « Maïsadour 2026 » : l'adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs. Elle passe par l'intensification de sa production bio, qui devrait progresser de 5 000 hectares à 20 000 hectares d'ici 2021 et par l'amplification des circuits courts.

(suite page 4)

CHIFFRES-CLÉS 2017-2018

8 000 agriculteurs
5 439 salariés dont 16 % à l'international
1,312 milliard d'euros de chiffre d'affaires (1,336 milliard d'euros 2016-2017)
Agricole : 53 %
Gastronomie : 28 %
Pôle volaille : 15 %
Jardinerie et motoculture : 4 %

MAÏSADOUR EN MAJUSCULES

Maïsadour s'écrit désormais en majuscules creusées de sillons, et en orangé dans la nouvelle identité visuelle dont vient de se doter le groupe coopératif, pour moderniser son image. La nouvelle signature : « Notre culture, votre bien-vivre » renvoie aux racines de ses 5 000 adhérents dans le Sud-Ouest, avec lesquels le groupe veut renforcer la proximité. « Une nouvelle « direction adhérent » aura notamment pour mission d'apporter les solutions et conseils pour s'adapter aux nouvelles productions et aux rythmes des changements », précise Philippe Carré.

AGROALIMENTAIRE MAÏSADOUR RENFORCE SES POSITIONS

Ainsi, pour l'enseigne « En direct de nos producteurs », lancée en 2018 à Aire-sur-l'Adour, Saint-Sever et Saint-Pierre-du-Mont, la coopérative prévoit l'ouverture d'une boutique à Paris début 2019 et d'un site e-commerce, actuellement en test pour ses adhérents. Les dirigeants lui verraient bien obtenir le même succès à terme que celui de la Comtesse du Barry, lancé il y a un an,

qui affiche une activité équivalant à 3 boutiques et vient d'être élu « meilleur site de e-commerce d'épicerie fine et traiteur » par le magazine « Capital ». Mais, après la dégradation d'une boutique de l'épicerie fine dans le IV^e arrondissement parisien à l'occasion des manifestations du mouvement des gilets jaunes, le 1^{er} décembre, l'inquiétude n'en continue pas moins de planer sur les dirigeants du

groupe. « Dans cette période de fêtes de fin d'année cruciale pour les produits de la gastronomie, la poursuite du blocage des transports de marchandises vers les centres de distribution et de la baisse de fréquentation des commerces nous feraient perdre d'importants débouchés », prévient Michel Prugue.

Nelly BÉTAILLE

ACTUALITÉS | Lot-et-Garonne

TECHNOPÔLE AGEN DÉJÀ OPÉRATIONNEL

La première tranche de 46 hectares du parc d'activité HQE vient d'être livrée à Sainte-Colombe-en-Bruilhois. Ce sera à terme l'un des plus gros développements fonciers du Sud-Ouest.

En 2015, l'Agglomération d'Agen a anticipé l'avenir en créant à Sainte-Colombe-en-Bruilhois le Technopôle d'Agen Garonne, un parc d'activité Haute Qualité Environnementale (HQE). La première tranche de 46 hectares a été livrée. Après le succès d'Agropole, technopole agrolimentaire qui a créé plus de 2 400 emplois en 20 ans et qui est aujourd'hui saturée au niveau foncier, l'Agglomération d'Agen mise désormais sur le Technopôle Agen Garonne (TAG). Ce dernier a une emprise totale de 220 hectares dont 140 hectares cessibles, le reste étant consacré aux infrastructures et aux aménagements. Fort d'une implantation stratégique entre Bordeaux et Toulouse, le TAG fait partie du programme de grands équipements coordonné par l'Agglo d'Agen en rive gauche de la Garonne qui comprend : un second échangeur autoroutier sur l'A62, le Barreau de liaison et le Pont de Camélat (troisième franchissement de la Garonne) et à terme, la gare LGV qui le placera à 2 h 15 de Paris. Ce parc d'activité veut offrir des atouts compétitifs pour

les entreprises et leurs salariés (fluidité de la circulation, coût de la construction moins élevé, fiscalité intéressante). D'ici 2026, ce sont 4 000 emplois qui devraient être créés.

Ce parc d'activité innovant a obtenu la certification « HQE Environnement » pour l'intégration du développement durable dans sa conception (conception bioclimatique, utilisation du photovoltaïque, multimodalité...).

SIGNÉ JEAN NOUVEL

Il proposera un incubateur et une pépinière d'entreprises (IPHE) signés de l'architecte Jean Nouvel. Il accueillera des entreprises dans des secteurs en croissance : économie numérique (e-commerce, e-logistique), sous-traitance aéronautique et mécanique, industries liées au changement climatique et à la filière Eau ou encore agrolimentaire. Le premier bâtiment à s'implanter sur le TAG est l'entrepôt ULOG, la filière logistique de Système U, qui s'étend sur 22 000 m². La création de 80 emplois supplémentaires

est annoncée. La start-up de Gaël Duval, Je Change.fr, a annoncé la construction de son siège social sur le Technopôle pour 2020 avec une centaine d'emplois à la clé. Un véritable écosystème numérique devrait être initié autour de cette locomotive. Le TAG accueillera aussi la quatrième tranche du développement d'Agropole. L'idée des acteurs de l'Agglo d'Agen est bien de faire du TAG un carrefour d'innovation au Cœur du Grand Sud-Ouest et d'y faire converger des entreprises implantées aujourd'hui dans une métropole. « L'idée est d'accueillir ceux qui choisiraient une vie moins chère et plus calme », selon les initiateurs du projets.

Chantal BOSSY

SOMMAIRE

À LA LOUPE	p. 3
ACTUALITÉS	p. 4
NOUVELLES BRÈVES	p. 7
ANNONCES LÉGALES	p. 9

NAUTISME

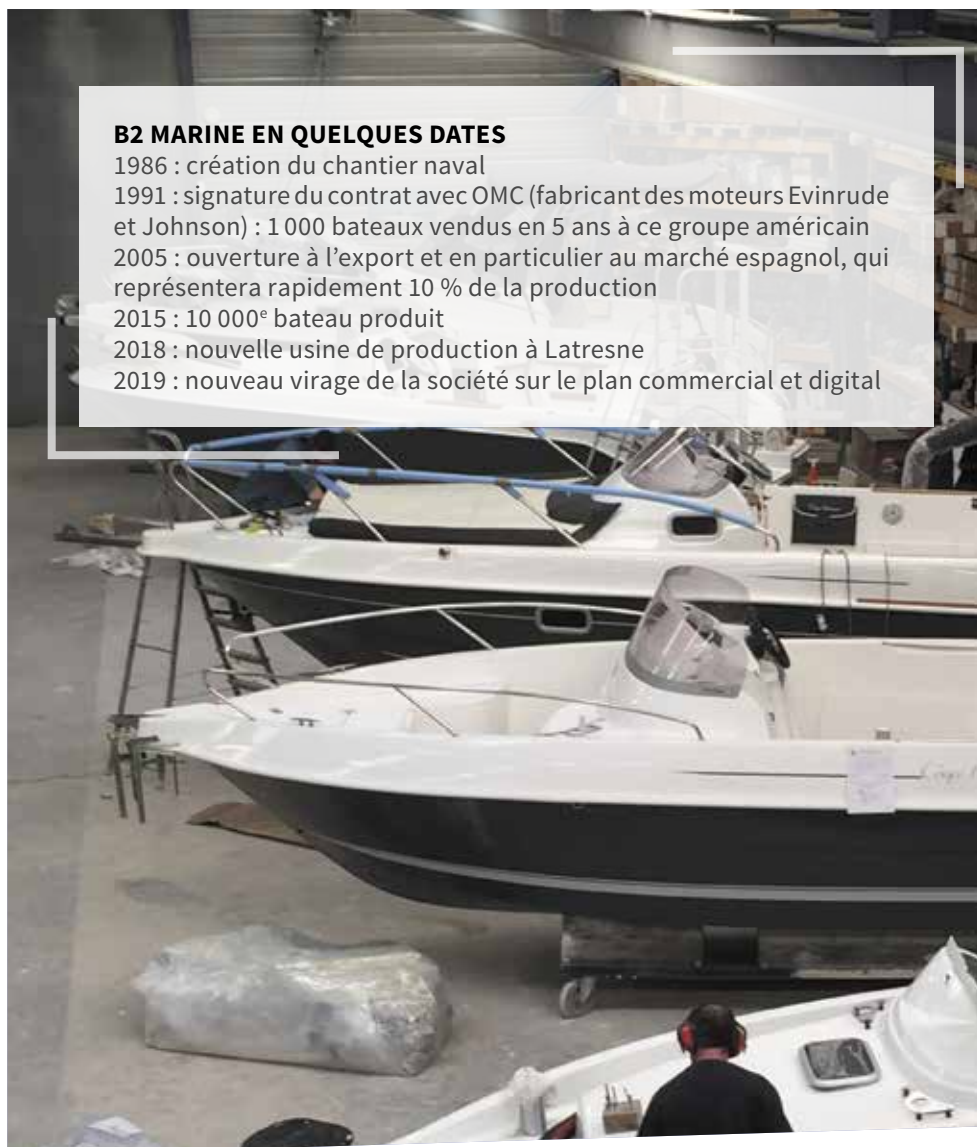
NOUVELLE USINE POUR B2 MARINE

B2 Marine, l'historique constructeur nautique indépendant, poursuit son développement en déménageant dans une nouvelle usine à Latresne, rive droite de Bordeaux.

Depuis 32 ans, B2 Marine est une référence dans la construction 100 % française made in Gironde, de bateaux de plaisance transportables de haute qualité au design fidèle aux origines du bassin d'Arcachon, berceau de la marque Cap Ferret. L'entreprise créée et dirigée par Bernard Badets vient de déménager à Latresne dans une usine de production entièrement rénovée. Le chantier naval y accueille désormais l'intégralité de la construction des gammes voile et moteur. Elle bénéficie dorénavant de nouveaux bureaux, d'un hall de montage amélioré et également d'un atelier composite conforme aux normes les plus exigeantes. « Cette nouvelle unité de production lui permettra d'atteindre en 2020 une capacité de production d'un bateau sorti de chaînes toutes les 6 heures, tous modèles confondus », selon la direction de B2 Marine. Amélioration et simplification de l'offre en matière de gammes permet-

L'INDUSTRIE NAUTIQUE RECRUTE

L'industrie nautique française renoue désormais avec son meilleur niveau d'avant crise, tant en termes de chiffre d'affaires que de nombre d'emplois. La filière représente plus de 5 400 entreprises, pour 41 500 emplois directs sur le territoire français et génère un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros. En constante recherche de nouveaux talents, le Salon Nautique de Paris, qui se tient jusqu'au 16 décembre, a décidé cette année de dédier un espace à l'emploi et au recrutement avec 4 partenaires privilégiés: la FIN (la Fédération des Industries Nautiques), l'INB (Institut Nautique de Bretagne), Les Navires des métiers de la mer (Industries de la mer) et Clic&Sea, le site d'emploi du maritime et du naval. Situé dans le Hall 1, il permet aux entreprises qui recrutent de les accueillir et aux futurs candidats de déposer leur CV.



B2 MARINE EN QUELQUES DATES

- 1986 : création du chantier naval
- 1991 : signature du contrat avec OMC (fabricant des moteurs Evinrude et Johnson) : 1 000 bateaux vendus en 5 ans à ce groupe américain
- 2005 : ouverture à l'export et en particulier au marché espagnol, qui représentera rapidement 10 % de la production
- 2015 : 10 000^e bateau produit
- 2018 : nouvelle usine de production à Latresne
- 2019 : nouveau virage de la société sur le plan commercial et digital

tront de proposer 12 modèles de Cap Ferret et 2 voiliers, tout en investissant de nouveaux segments commerciaux: telles que les unités de plus de 8 mètres. Un prototype navigant est actuellement à l'essai sur le bassin d'Arcachon, validant les choix tant techniques que ceux du design et du confort à bord, résolument marqué par l'ADN du chantier. Dès le premier trimestre 2019, l'entreprise va embaucher afin de répondre à la demande.

RENOUVEAU TECHNOLOGIQUE

Ce renouveau technologique, lié à la passion et à la recherche permanente de l'excellence maritime, s'inscrit dans la stratégie commerciale du président fondateur Bernard Badets, très attaché à son indépendance financière. Après avoir connu une procédure de sauvegarde

de 2015 à avril 2016, B2 Marine se maintient sur un marché ultra-concurrentiel où beaucoup de grandes marques ont déjà disparu. La société n'a pas souhaité communiquer sur son chiffre d'affaires mais indique un effectif de 15 personnes pour la fabrication de 130 bateaux par an. Fort d'un réseau de distributeurs spécialisés, le service commercial remanié a pour objectif d'assurer la pérennité des distributeurs nationaux, mais aussi de développer l'export de 30 %. Le dirigeant Bernard Badets garde l'ambition intacte de « fabriquer des bateaux à voile familiaux et des bateaux à moteur simples et pratiques, tout en restant facile à transporter », une des valeurs majeures de l'ADN du constructeur français.

Vincent ROUSSET

SERVICES À LA PERSONNE

CONGRÈS AT HOME

© Arc-en-Rêve



Organisé par l'Institut régional de formation sanitaire et social (Ifress) de la Croix-Rouge, le congrès At Home se tient le 14 décembre à Bègles. L'enjeu : le maintien des personnes âgées à domicile.

Développer les expériences inter-professionnelles et les approches innovantes autour du maintien de la personne âgée à domicile. Ce sera le thème central du congrès, organisé par l'Institut régional de formation sanitaire et sociale (Ifress) de la Croix-Rouge française, à Bègles, le 14 décembre. Il réunira les principales parties prenantes du secteur du service à domicile : experts, représentants des branches professionnelles, acteurs de la formation, organisations professionnelles, décideurs, jeunes. Le congrès At Home permettra de cerner les enjeux politiques, économiques, sociaux et européens en matière d'autonomie des seniors, de prévention des risques de santé, de compétences métiers et de qualité des services à domicile. L'événement s'inscrit dans le cadre du projet européen At Home, lancé il y a un an, cofinancé par le programme Erasmus+ et mené par un consortium de 7 organisations partenaires présentes en France, Belgique, Portugal et Espagne. Son objectif ? Faire concevoir par les étudiants des universités et centres de formations paramédicales des productions intellectuelles (MOOC/

Tutoriels/Application téléphone/film institutionnel...) qui permettront à des demandeurs d'emploi ou aides à domicile en poste des 4 pays partenaires de valider un socle de compétences de base, contextualisé pour le secteur du domicile.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'UBÉRISATION

L'enjeu est de taille dans un secteur atone (18 milliards d'euros en France de chiffre d'affaires en 2017, + 0,4 %), où les effectifs ont diminué de 10 % depuis 2010 pour s'établir à 1,32 million de salariés, en dépit du fort potentiel du marché. Selon l'étude de l'institut d'études économiques Xerfi Précepta, publiée en septembre dernier, ce ralentissement est dû en grande partie au recours au travail au noir et à la montée en charge de l'ubérisation liée à la multiplication des plates-formes de mises en relation. Pour relancer le marché, les acteurs du secteur doivent aujourd'hui intensifier leur stratégie de croissance, particulièrement en matière de qualité de prestations.

Nelly BÉTAILLE

L'INTÉRIM MARQUE LE PAS

L'emploi temporaire a enregistré en octobre un fléchissement de 4,6 % en France et de 4,4 % en Nouvelle-Aquitaine, par rapport à octobre 2017. Malgré cette baisse, l'intérim reste à un niveau historiquement élevé avec une progression globale de 3,2 % depuis le début de l'année. Selon le baromètre de Prism'emploi, l'organisation professionnelle qui réunit les 735 agences de la région, la tendance présente néanmoins de fortes disparités en fonction des départements. Si la Gironde (- 0,9 %) et les Landes (+ 0,4 %) restent stables, le Lot-et-Garonne (- 4,9 %) et la Dordogne (- 5,6 %) connaissent une baisse du taux d'intérim supérieure à la moyenne régionale, les records étant battus par la Corrèze (- 11 %), la Creuse (- 11,9 %) et la Haute-Vienne (- 12,6 %). Dans la région, seuls les services (+ 4,9 %, contre + 3,5 % au niveau national) et le BTP (+ 3,7 % contre + 3,9 %) conservent une courbe positive. Le repli dans le secteur industriel (- 9,6 %) se confirme, tout comme dans les transports et la logistique (- 9 %, contre - 5,7 % au niveau national) qui enregistraient une croissance à deux chiffres depuis 2016. Le commerce, quant à lui, connaît une contraction moins marquée (- 1,2 % contre - 0,9 % au niveau national). Des chiffres à surveiller dans la mesure où l'intérim constitue un indicateur avancé de l'emploi entre 6 et 12 mois avant que les mouvements dans les autres secteurs ne soient perceptibles. Par ailleurs, Didier Garcia vient d'être réélu président régional de Prism'emploi Nouvelle-Aquitaine par les professionnels du recrutement et de l'intérim.

CONJONCTURE

24

MOBILISATION DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE
DANS LE CADRE DU MOUVEMENT
DES GILETS JAUNES

La préfecture de la Dordogne communique sur ce dispositif que des entreprises, notamment des commerces, ont déjà sollicité. 500 salariés périgourdins sont déjà concernés. Les situations économiques susceptibles de découler du mouvement peuvent être considérées comme un cas de force majeure difficile à anticiper. L'activité partielle peut être mobilisée pour accompagner les entreprises en mesure de justifier qu'elles ont été contraintes de fermer ou de réduire leur activité en raison de ces événements. L'activité partielle est un dispositif d'accompagnement des entreprises ou associations de droit privé employant au moins un salarié et rencontrant des difficultés économiques conjoncturelles. L'État peut autoriser le placement des salariés en activité partielle pour une période et une durée déterminées si l'entreprise peut justifier qu'elle rencontre des difficultés temporaires liées à la conjoncture économique; des difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie; un sinistre ou des intempéries de caractère exceptionnel; sa transformation, restructuration ou modernisation; toute autre circonstance de caractère exceptionnel. Côté procédure, l'entreprise dépose une demande d'autorisation de mise en activité partielle sur l'extranet dédié (<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>).

Plus sur <http://nouvelle-aquitaine.directe.gouv.fr>

GILETS JAUNES

33

DISPOSITIFS D'URGENCE
POUR LES ENTREPRISES

La CCI Bordeaux Gironde a mis en place un dispositif d'urgence pour venir en aide aux chefs d'entreprise impactés par le mouvement des Gilets jaunes. Elle ouvre une ligne unique 05 56 79 50 00 et une adresse mail : contact@bordeauxgironde.cci.fr pour apporter informations et conseils sur les démarches à réaliser auprès des différents services de l'Etat. L'occasion également de faire remonter les principales difficultés rencontrées. Même s'il comprend cette colère des « Gilets jaunes », Patrick Seguin, président de la CCI, rappelle en effet que Noël est une période majeure pour l'activité des 70 000 entreprises du territoire et qu'il « ne peut accepter de voir toute une économie paralysée en cette fin d'année et souhaite instamment qu'une solution soit trouvée pour éviter de pénaliser plus encore notre économie ». Le préfet de Région a, de son côté, désigné la Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (Direccte) pour recueillir les besoins des entreprises et de leurs représentants (na.gestion-crise@directe.gouv.fr).

NUMÉRIQUE

33

AT INTERNET RECRUTE



Pour recruter sur Bordeaux plusieurs futurs experts du digital en CDI, CDD, en alternance et stage, l'éditeur de solution de mesure et d'analyse de la performance digitale AT Internet met en avant son label « ChooseMyCompany » qui récompense les entreprises plébiscitées par leurs salariés. « Nous souhaitons renforcer rapidement notre équipe de responsables de projets afin de répondre aux attentes de nos nouveaux clients. A l'issue d'un programme de formation de plusieurs mois, leur mission sera d'accompagner les utilisateurs dans la mise en place de leur solution Web Analytics », déclare Bruno Roy-Contancin, directeur de l'activité projets clients d'AT Internet. L'entreprise recherche des personnes passionnées par le digital, avec un intérêt pour la technique et idéalement une première expérience en agence web ou dans le numérique, pour ses clients grands comptes dans l'e-commerce, les médias, les institutions et la finance.

ENTREPRISE24 33
40 47

CAP INFO RACHÈTE ATI

Le prestataire informatique Cap Info (2,4 millions d'euros en 2017) change d'échelle, avec l'acquisition de la société ATI Assistance Technique Informatique (1,75 million d'euros de chiffre d'affaires en 2017), à Anglet (64). Créé en 1998 et repris en 2008 par Cédric Moncoqut, le groupe bordelais spécialisé dans l'intégration de solutions de gestion, infrastructures et réseaux pour les entreprises du BTP et des métiers de services, confirme sa progression avec un chiffre d'affaires multiplié par 6 en 9 ans. Après 2 opérations de croissance externe en 2011 et 2015, la création d'une filiale et d'applications mobiles et web, cette nouvelle acquisition permet à Cap Info de doubler son portefeuille clients, de 600 à 1 300 d'Angoulême à Pau, en passant par Périgueux, Agen et Mont-de-Marsan. Il étoffe également son effectif de 20 à 34 collaborateurs et prévoit de recruter 2 consultants logiciel, un technicien infrastructure, un chargé de marketing. L'objectif: devenir l'acteur de référence, avec un chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros à la clé à fin 2019.

CARNET

Arrivée en janvier 2016, **Patricia Willaert** quittera prochainement son poste de préfète de Lot-et-Garonne après 3 années d'exercice. Elle sera remplacée par **Béatrice Lagarde**, préfète des Hautes-Pyrénées depuis le 4 juillet 2016. Originaire de Charente-Maritime, fille de paysans, ancienne avocate à Périgueux et à Tarbes, Béatrice Lagarde a été également substitut du procureur à Saint-Malo et à Angoulême. En 1996, elle intègre le corps préfectoral. Elle sera directrice de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, puis sous-préfète de Montmorillon. Elle rejoint ensuite la Gironde (2001) en tant que sous-préfète de Langon avant de prendre la direction de Châtelleraut (2003). En 2013, elle rejoint Bordeaux où elle est nommée préfète déléguée pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la Région Aquitaine. 3 ans plus tard, elle part dans les Hautes-Pyrénées.



© artton

Jérôme Floch vient d'être nommé directeur général délégué

finance du groupe Parot, distributeur de véhicules particuliers et commerciaux, basé à Bruges (440,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017 et 800 collaborateurs). Agé de 52 ans, Jérôme Floch est diplômé d'un Executive MBA de Toulouse Business School et de l'École Supérieure de Commerce de Dijon. Expert-comptable de formation, il a débuté sa carrière chez KPMG avant d'exercer des fonctions de directeur finances et de gestion, notamment au sein des groupes Général d'Optique, puis Le Duff, spécialisé dans la restauration (Del Arte, Brioche dorée), la medtech Actéon, spécialistes dispositifs médicaux de haute technologie. Depuis 2015, il était chargé de structurer les fonctions support au sein du groupe Quinoa, acteur majeur de l'aéronautique.

CLIMAT

RÉDUIRE L'IMPACT DES CANICULES

47



L'Association Climatologique de la Moyenne-Garonne (ACMG) et du Sud-Ouest basée à Estillac a été créée en 1959 pour aider l'agriculture à lutter contre les aléas climatiques dont le gel, la grêle, la sécheresse, le vent et les inondations (statuts Loi 1901). En contact très étroit avec les établissements de recherche sur ces sujets, l'ACMG participe ou mène en propre régulièrement des projets de R&D afin d'anticiper des solutions techniques visant à mieux s'adapter au changement climatique. Les travaux poursuivis par l'ACMG visent à proposer des alternatives d'adaptation au changement climatique au travers de l'eau et du végétal plutôt que par la climatisation des espaces de vie et de travail. Le programme

de ressourcement 2018 vise à accroître son expertise et son offre de services en appui des professionnels. Les travaux contribueront à l'attractivité du territoire en réduisant l'impact négatif des canicules (supposées devenir plus fréquentes) avec l'ambition de développer une méthode pour faire baisser jusqu'à 4 °C l'amplitude thermique journalière d'une zone par évapotranspiration de pluies préalablement stockées et économisées. L'ACMG développe des services, des formations, des moyens et des objets industriels pour faire appliquer sur de grandes zones ces principes d'adaptation au changement climatique par l'eau et le végétal. La Région a attribué 120 000 euros à l'ACMG pour son programme de ressourcement 2018.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

40

LES GRANDS-DACQUOIS S'IMPLIQUENT

« Une idée ? Venez la partager ! », c'est l'invitation que l'agglomération du Grand-Dax a adressée à ses habitants pour s'engager durablement vers la transition énergétique, à l'occasion d'une réunion publique le 6 décembre dernier. Un premier plan climat énergie Territorial (PCET), initié en 2010, a permis au territoire d'avancer vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sensibiliser au changement de comportement.

Au programmes ces dernières années : la rénovation de bâtiments publics énergivores, la mise en place de navettes de transport gratuites (Vitenville), le don de kits d'économies d'énergie, l'installation d'un réseau de bornes électriques ou même la distribution de poules composteuses.

L'agglomération veut aller plus loin en lançant un nouveau plan dès 2019 qui portera sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et de l'empreinte carbone des déplacements, l'essor des énergies renouvelables, notamment solaire ou le développement de l'agriculture locale.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

47

GOUPIL DÉVELOPPE LE G2

La société Goupil Industrie à Bourran conçoit, fabrique et commercialise des véhicules utilitaires électriques. Les véhicules sont destinés à plusieurs secteurs d'activité : espaces verts, collecte et propreté, maintenance et services, livraison et logistique, transports de passagers, applications spéciales.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification de gamme et de secteurs d'activités, l'entreprise souhaite développer un nouveau modèle de véhicule, le G2. Partant du constat que les véhicules de type « golfette » ne sont utilisés réellement pour cette fonction que dans 58 % des cas, Goupil souhaite développer un véhicule électrique léger capable à la fois de transporter des personnes et des charges légères et possédant une homologation route. Ce nouveau modèle permettra à l'entreprise de se positionner sur de nouveaux marchés en particulier celui de l'hôtellerie (hôtel de luxe et complexes hôteliers, loisir) et des hôpitaux. Ce programme d'innovation se déroulera en 3 phases : études et conception, fabrication des prototypes, et essais et homologation. L'entreprise est soutenue par la Région pour créer 20 emplois.

FILIÈRE BIO

40

L'AGRICULTURE
SE STRUCTURE

Alors que le marché du bio confirme ses perspectives de croissance, les agriculteurs landais accélèrent la conversion de leur exploitation. Selon la Chambre d'Agriculture, le département représente la première surface de légumes plein champ AB en Nouvelle-Aquitaine avec 900 hectares. La filière a ainsi poursuivi son développement avec 200 hectares en conversion entre 2017-2018 et 365 nouvelles entreprises notifiées AB en 2018, contre 225 en 2017. Pour assurer la pérennité des débouchés de la production, des discussions sont en cours entre les producteurs et les opérateurs historiques (Maïs adour, Euralis, Uniproledi, SICA pays bio landais, Vitagermine) qui évoquent des besoins toujours plus importants en maïs doux, haricots verts, petits pois et carottes notamment. Au menu : la contractualisation pluriannuelle, la répartition de la prise en charge des risques, la qualification de la main-d'œuvre, l'appui technique sur les exploitations et la logistique.

EMPLOI

24 33

40 47

LA CHIMIE

S'ORGANISE POUR RECRUTER

Le secteur de la chimie, premier exportateur français en 2017 qui emploie en 12 000 salariés dans 433 entreprises en Nouvelle-Aquitaine, rencontre aujourd'hui des difficultés de recrutement, en particulier dans les métiers de la production, laboratoire, informatique industrielle et métiers de la maintenance. La rencontre ressources humaines, emploi et formation, organisée le 29 novembre dernier à Pessac, par France chimie Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi (AROFÉ), en partenariat avec les 3 académies de Nouvelle-Aquitaine et la Région a constitué une première opportunité pour les industriels.

ASTREINTE D'UN SALARIÉ

RESTER JOIGNABLE PAR TÉLÉPHONE



L'astreinte d'un salarié n'impose plus qu'il reste à son domicile ou à proximité. Imposer à un salarié de pouvoir être joint par téléphone portable constitue une astreinte devant être indemnisée.

La loi Travail du 10 août 2006 a modifié la définition de l'astreinte pour élargir la jurisprudence de la Cour de cassation qui n'exige plus que le salarié soit tenu de rester présent à son domicile ou à proximité pour qualifier une astreinte.

Le Code du travail définit désormais l'astreinte comme « une période pendant laquelle le salarié, sans être sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise » (Code du travail, article L3121-9). Bien qu'il ne s'agisse pas d'un temps de travail effectif, le salarié doit bénéficier en contrepartie d'une rémunération complémentaire ou d'un repos.

Cette nouvelle définition a des conséquences pratiques déjà dégagées par la Cour de cassation. Elle a ainsi récemment jugé, pour des faits antérieurs à la loi Travail de 2006, que constitue une astreinte l'obligation faite à un salarié de rester en permanence joignable par téléphone en dehors de son temps de travail, bien qu'il ne soit pas tenu de rester

à son domicile. En l'espèce, une entreprise du secteur de l'hygiène avait défini une procédure de gestion des appels d'urgence prévoyant que les directeurs d'agence soient tenus, en dehors de leur temps de travail, de garder leur téléphone portable allumé en permanence afin de pouvoir être joints par la société gérant les appels urgents des clients et subordonnés. La Convention collective applicable (entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation) ne prévoyait l'astreinte que si le salarié devait assurer, à son domicile, une permanence téléphonique.

La Cour de cassation a néanmoins considéré que le salarié, obligé d'être disponible en permanence pour répondre à des sollicitations par téléphone, assurait une astreinte qui devait être indemnisée. L'employeur a été condamné à verser 60 000 euros de rappel au salarié.

Rappelons que les astreintes doivent être définies par un accord de branche ou d'entreprise, ou à défaut, par l'employeur après avis des représentants du personnel et information de l'inspection du travail.

Cass. ch. soc. 12 juillet 2018, n° 17-13.029



AIRFRANCE



FRANCE IS IN THE AIR



À PARTIR DU 31 MARS 2019

DALLAS, OUVRE-TOI!

NOUVELLE LIGNE PARIS-DALLAS

JUSQU'À

5 VOLS

PAR SEMAINE

AIRFRANCE KLM

France is in the air : La France est dans l'air. Au départ de Bordeaux via Paris.

AIRFRANCE.FR

© IET. Société Air France SA au capital de 126 746 776 € - 401 495 176 - RCS Bobigny - 45, rue de Paris, 92717 Roissy-CDG Cedex.